

Contrôle des armements

17. La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs constitue une menace pour la sécurité internationale et un motif de préoccupation pour l'OTAN. Nous avons décidé d'intensifier et d'étendre les efforts politiques et les efforts de défense de l'OTAN contre la prolifération, en tenant compte des travaux déjà en cours dans d'autres enceintes et institutions internationales. À cet égard, nous demandons que des travaux soient entrepris immédiatement dans les enceintes appropriées de l'Alliance en vue d'élaborer un cadre d'orientation global qui permette d'examiner comment intensifier les efforts de prévention en cours et comment réduire la menace de prolifération et en protéger nos pays.

18. Nous attachons une importance cruciale à l'application intégrale et ponctuelle des accords existants de maîtrise des armements et de désarmement, ainsi qu'à la réalisation de progrès supplémentaires sur des questions clés de maîtrise des armements et de désarmement, telles que:

- la reconduction indéfinis et inconditionnelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et les travaux concernant un régime de vérification plus efficace;
- l'entrée en vigueur rapide de la Convention sur les armes chimiques et de nouvelles mesures destinées à renforcer la Convention sur les armes biologiques;
- la négociation d'un traité sur l'interdiction complète, universelle et vérifiable des essais;
- les sujets à l'ordre du jour du Forum de la CSCE pour la coopération en matière de sécurité;
- la garantie de l'intégrité du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et le plein respect de toutes ses dispositions.

19. Nous condamnons tous les actes de terrorisme international, qui constituent une atteinte flagrante à la dignité et aux droits de l'homme ainsi qu'une menace pour la conduite de relations internationales normales. Conformément à nos législations nationales, nous soulignons que la coopération la plus efficace est nécessaire pour prévenir et éliminer ce fléau.

20. Nous réitérons notre soutien à la réforme politique et économique en Russie et nous nous réjouissons de l'adoption d'une nouvelle Constitution et de la tenue d'élections législatives démocratiques dans la Fédération de Russie. C'est là un événement qui marque un grand pas vers l'établissement d'un cadre propice au

développement d'institutions démocratiques durables. Nous nous réjouissons également de la ferme volonté du gouvernement russe d'oeuvrer dans la sens de la démocratisation, du passage à l'économie de marché et de la réforme de la politique extérieure. Ces faits sont importants pour la stabilité et la sécurité en Europe. Nous considérons qu'une Ukraine indépendante, démocratique, stable et sans armes nucléaires contribuerait aussi à cette stabilité et à cette sécurité. Nous continuerons d'encourager et de soutenir les processus de réforme dans ces deux pays et de développer la coopération avec eux, comme avec d'autres pays d'Europe centrale et orientale.

21. La situation dans le sud du Caucase reste particulièrement préoccupante. Nous

processus de paix au Proche-Orient qui offrent une occasion historique de parvenir à un règlement pacifique et durable dans la région. Ce progrès décisif longtemps attendu a eu une incidence positive sur la situation globale en Méditerranée, donnant ainsi la possibilité d'envisager des mesures destinées à promouvoir le dialogue, la compréhension et le renforcement de la confiance entre les pays de la région. Nous donnons instruction au Conseil en session permanente de continuer à examiner la situation d'ensemble et nous encourageons tous les efforts propres à renforcer la stabilité régionale.

L'ex-Yougoslavie

23. En tant que membres de l'Alliance, nous déplorons le conflit qui se poursuit

Photo des Forces canadiennes



Une inspection sur place de la «réduction» des forces armées conventionnelles en Europe.

condamnons l'utilisation de la force pour l'obtention de gains territoriaux. Le respect de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de la souveraineté de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de la Géorgie est essentiel pour l'établissement de la paix, de la stabilité et de la coopération dans la région. Nous appelons tous les États à se joindre aux efforts internationaux entrepris sous l'égide de la CSCE et de l'ONU en vue de régler les problèmes existants.

22. Nous réitérons notre conviction que la sécurité en Europe est fortement influencée par la sécurité en Méditerranée. Nous nous réjouissons vivement des accords conclus récemment dans le cadre du

dans l'ex-Yougoslavie. Nous continuons de croire que le conflit en Bosnie doit être réglé à la table des négociations et non pas sur le champ de bataille. Seules les parties peuvent instaurer la paix dans l'ex-Yougoslavie. Elles seules peuvent décider de déposer les armes et de mettre fin à la violence qui, depuis de nombreux mois, sert uniquement à démontrer qu'aucun camp ne peut l'emporter dans sa recherche de la victoire militaire.

24. Nous soutenons de façon unanime les efforts déployés par les Nations Unies et par l'Union européenne afin d'obtenir un règlement négocié du conflit en Bosnie qui soit acceptable par toutes les parties,